|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  **BES** |
| **IPBES**/6/1/Add.2 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 11 décembre 2017Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale
scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Sixième session

Medellin (Colombie), 18-24 mars 2018

Point 14 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Adoption des décisions et du rapport
de la session

Projets de décision présentés à la sixième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

 Note du secrétariat

 Introduction

1. La présente note contient des projets de décision présentés pour examen à la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (« la Plateforme ») à sa sixième session. Elle a été établie par le Secrétaire exécutif en vue d’aider la Plénière à élaborer des décisions sur les points figurant à l’ordre du jour de la session, en vue de leur adoption. Les projets de décision suivent la structure des décisions adoptées par la Plénière à ses sessions précédentes. La note indique le point de l’ordre du jour provisoire (IPBES/6/1) au titre duquel chaque projet de décision devrait être examiné.

 I. Projet de décision : Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme

1. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte introductif ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

*La Plénière*,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques[[2]](#footnote-2),

*Reconnaissant* les contributions remarquables apportées à ce jour par tous les experts à la mise en œuvre du programme de travail, et les remerciant pour leur dévouement sans faille,

*Engageant* les gouvernements et les organisations concernées à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail, notamment par le biais de l’examen des versions préliminaires des produits,

1. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

**I**

**Mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme**

 1. *Décide* de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme conformément aux décisions pertinentes adoptées à ses précédentes sessions, à la présente décision et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-6/[ ],

1. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

**II**

**Renforcement des capacités**

 1. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan glissant de la Plateforme en matière de renforcement des capacités[[3]](#footnote-3) et prie l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités de continuer de mettre en œuvre ce plan et de lui faire rapport à sa septième session sur les progrès accomplis dans ce domaine ;

 2. *Accueille également avec satisfaction* les contributions des organisations partenaires à l’appui des initiatives de renforcement des capacités au titre du plan glissant et invite d’autres organisations à se joindre à ces efforts en fournissant des contributions techniques et financières concordant plus étroitement avec les besoins recensés en matière de renforcement des capacités ;

 3. *Prie* l’équipe spéciale sur le renforcement des capacités d’organiser une troisième réunion du forum sur le renforcement des capacités fin 2018, en marge de la réunion de l’équipe, afin d’intensifier encore la collaboration avec d’autres organisations aux fins de la mise en œuvre du plan glissant ;

5. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

**III**

**Base de connaissances**

*Rappelant* sa décision IPBES-5/1, section III, paragraphes 1 à 7,

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le Groupe d’experts multidisciplinaire, avec l’appui de l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, afin de mettre en œuvre l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux figurant dans l’annexe II à la décision IPBES-5/1[[4]](#footnote-4), notamment en mettant en place le mécanisme participatif ;
2. *Se félicite également* des efforts déployés par les peuples autochtones et les communautés locales, et les organisations partenaires, à l’appui de l’approche concernant la reconnaissance et l’utilisation des savoirs autochtones et locaux et invite d’autres peuples autochtones et communautés locales, et organisations partenaires, à se joindre à ces efforts ;
3. *Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire, appuyé par l’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, de poursuivre la mise en œuvre de l’approche et de lui faire rapport, à sa septième session, sur les nouveaux progrès accomplis à cet égard ;
4. *Se félicite* des progrès accomplis par l’équipe spéciale sur les connaissances et les données dans la mise en œuvre du plan de travail pour 2017 et 2018[[5]](#footnote-5).

6. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

**IV**

**Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales**

 *Se félicite* des progrès accomplis dans la réalisation de l’évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques[[6]](#footnote-6).

7. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 6 de l’ordre du jour provisoire (Évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques) :

1. *Approuve* le résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Afrique figurant dans l’annexe [ ] à la présente décision et accepte les différents chapitres du rapport d’évaluation et leurs résumés analytiques[[7]](#footnote-7) ;

2. *Approuve également* le résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour les Amériques figurant dans l’annexe [ ] à la présente décision et accepte les différents chapitres du rapport d’évaluation et leurs résumés analytiques[[8]](#footnote-8) ;

3. *Approuve en outre* le résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Asie et le Pacifique figurant dans l’annexe [ ] à la présente décision et accepte les différents chapitres du rapport d’évaluation et leurs résumés analytiques[[9]](#footnote-9) ;

 4. *Approuve* le résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l’Europe et l’Asie centrale figurant dans l’annexe [ ] à la présente décision et accepte les différents chapitres du rapport d’évaluation et leurs résumés analytiques[[10]](#footnote-10).

**V**

**Évaluations thématiques**

8. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 7 de l’ordre du jour provisoire (Évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres) :

 *Approuve* le résumé à l’intention des décideurs du rapport sur l’évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres figurant dans l’annexe [ ] à la présente décision et accepte les différents chapitres du rapport d’évaluation et leurs résumés analytiques[[11]](#footnote-11) ;

9. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 8 de l’ordre du jour provisoire (Évaluations en attente) :

1. [*Approuve* la réalisation d’une évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages selon les procédures pour l’établissement des produits de la Plateforme, comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l’annexe IV à la décision IPBES-5/1, après sa [sixième][septième] session, pour examen à sa [neuvième][dixième] session] ;

2. [*Approuve également* la réalisation d’une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes selon les procédures pour l’établissement des produits de la Plateforme, comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l’annexe III à la décision IPBES-4/1, après sa [sixième][septième] session, pour examen à sa [neuvième][dixième] session].

**VI**

**Évaluations méthodologiques**

10. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

*Rappelant* sa décision IPBES-5/1, section VI, paragraphes 3 et 5,

1. *Se félicite* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues par le groupe d’experts sur les scénarios et modèles[[12]](#footnote-12) ;

2. *Se félicite également* des progrès réalisés et des prochaines étapes prévues par le groupe d’experts sur les valeurs[[13]](#footnote-13) ;

11. La Plénière souhaitera peut-être envisager les paragraphes ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme au titre du point 8 de l’ordre du jour provisoire (Évaluations en attente) :

3. [*Approuve* la réalisation d’une évaluation méthodologique des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, selon les procédures pour l’établissement des produits de la Plateforme, comme décrit dans le rapport de cadrage figurant dans l’annexe VI à la décision IPBES-4/1, après sa [sixième][septième] session, pour examen à sa [neuvième][dixième] session] ;

12. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 5 de l’ordre du jour provisoire (Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du premier programme de travail pour la période 2014-2018) :

**VII**

**Catalogue d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques**

 1. *Se félicite* des progrès accomplis et des prochaines étapes prévues pour mettre en place le catalogue en ligne d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques et fournir des orientations sur les évaluations de la Plateforme en cours[[14]](#footnote-14), et prie le groupe d’experts sur les outils et méthodes d’appui aux politiques d’élaborer plus avant le catalogue en ligne et les orientations fournies pour les évaluations de la Plateforme, et de lui faire rapport sur les progrès accomplis à sa septième session ;

2. *Se félicite* des informations fournies par les organisations partenaires, les gouvernements et les parties prenantes pour inclusion dans le catalogue en ligne d’outils et de méthodes d’appui à l’élaboration des politiques et invite d’autres organisations, gouvernements et parties prenantes à se joindre à ces efforts en fournissant des informations à inclure dans le catalogue en ligne ;

13. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme au titre du point 10 de l’ordre du jour provisoire (Examen de la Plateforme).

**VIII**

 **Examen de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique
sur la biodiversité et les services écosystémiques**

*Rappelant* sa décision IPBES-5/2,

*Prend note avec satisfaction* du rapport de l’équipe d’examen interne[[15]](#footnote-15), du choix des membres de la Commission qui serait chargée de l’examen et des progrès accomplis dans le choix d’une organisation professionnelle extérieure pour coordonner cet examen[[16]](#footnote-16).

14. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, au titre du point 9 de l’ordre du jour provisoire (Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme) :

**IX**

**Appui technique au programme de travail**

*Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant dans l’annexe à la décision IPBES-6/[ ], les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l’appui technique requis pour le programme de travail.

 II. Projet de décision : Élaboration d’un deuxième programme de travail

15. La Plénière souhaitera peut-être envisager le texte ci-après pour la partie du projet de décision sur l’examen de la Plateforme et l’élaboration d’un deuxième programme de travail, au titre du point 11 de l’ordre du jour provisoire (Élaboration d’un deuxième programme de travail) :

*Prie* le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l’appui du secrétariat :

a) De revoir les projets initiaux d’éléments du cadre du deuxième programme de travail[[17]](#footnote-17), en tenant compte des vues qu’elle a exprimées à sa sixième session ;

b) De tenir une série de consultations régionales pour recueillir des contributions supplémentaires auprès des gouvernements et des parties prenantes au sujet du projet de cadre révisé du deuxième programme de travail ;

 c) De lancer un appel à demandes, contributions et suggestions, avec pour date limite le 30 septembre 2018, selon la procédure convenue et les orientations énoncées dans la décision IPBES-1/3 relative à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes présentées à la Plateforme et ;

i) D’inviter les membres à soumettre leurs demandes, y compris celles qui émanent des accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, comme indiqué par leurs organes directeurs respectifs ;

ii) D’inviter les organismes des Nations Unies compétents dans le domaine de la diversité biologique et des services écosystémiques ainsi que les parties prenantes, telles que les organisations internationales concernées, les organisations scientifiques internationales et régionales, les fonds d’affectation spéciale pour l’environnement, les organisations non gouvernementales, les peuples autochtones et les communautés locales, et le secteur privé, à présenter des contributions et des suggestions ;

iii) D’inviter des experts des savoirs autochtones et locaux, et des détenteurs de ces savoirs, à présenter des contributions et des suggestions par l’intermédiaire du mécanisme participatif de la Plateforme ;

 d) De compiler les demandes, contributions et suggestions présentées et de préparer un rapport contenant une liste hiérarchisée de ces demandes, contributions et suggestions, qu’elle examinera à sa septième session ;

 e) De réviser de nouveau le projet de cadre du deuxième programme de travail, compte tenu des observations reçues dans le contexte des consultations régionales, ainsi que du rapport contenant la liste hiérarchisée mentionnée au paragraphe 1 d) ci-dessus ;

 f) De soumettre le nouveau projet de cadre révisé du deuxième programme de travail aux gouvernements et aux parties prenantes pour observations ;

 g) De finaliser le projet du deuxième programme de travail en tenant compte des observations reçues durant l’examen mentionné au paragraphe 1 f) ci-dessus, pour qu’elle l’examine à sa septième session, ainsi que le rapport contenant la liste hiérarchisée mentionnée au paragraphe 1 d), en vue d’approuver le deuxième programme de travail de la Plateforme à cette session.

 III. Projet de décision : Dispositifs financiers et budgétaires

16. La Plénière souhaitera peut-être envisager le projet de décision ci-après sur les dispositifs financiers et budgétaires, au titre du point 9 de l’ordre du jour provisoire (Dispositifs financiers et budgétaires pour la Plateforme) :

*La Plénière,*

*Se félicitant* des contributions en espèces et en nature reçues depuis la cinquième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

*Prenant note* de l’état des contributions en espèces et en nature reçues à ce jour[[18]](#footnote-18), qui figure dans les tableaux 1, 2 et 3 de l’annexe à la présente décision,

*Prenant note également* des annonces de contributions pour la période postérieure à 2017,

*Prenant note en outre* de l’état des dépenses de l’exercice biennal 2016-2017[[19]](#footnote-19), qui figure dans les tableaux 5 et 6 de l’annexe à la présente décision, ainsi que des économies réalisées au cours de l’exercice biennal,

 1. *Invite* les gouvernements, les organismes des Nations Unies, le Fonds pour l’environnement mondial, d’autres organisations intergouvernementales, les parties prenantes et autres entités en mesure de le faire, notamment les organisations régionales d’intégration économique, le secteur privé et les fondations, à annoncer et à verser des contributions au Fonds d’affectation spéciale et à apporter des contributions en nature pour soutenir les activités de la Plateforme ;

 2. *Prie* le Secrétaire exécutif, agissant sous la direction du Bureau, de lui faire rapport à sa septième session sur les dépenses de l’exercice biennal 2017-2018 ;

 3. *Adopte* le budget révisé pour 2018[[20]](#footnote-20), d’un montant de [ ] dollars, qui figure au tableau 7 de l’annexe à la présente décision ;

 4. *Adopte également* le nouveau projet de budget révisé pour 2019[[21]](#footnote-21), d’un montant de [   ] dollars, figurant au tableau 8 de l’annexe à la présente décision, en notant qu’il sera encore révisé avant son adoption éventuelle à sa septième session, dans le contexte de l’adoption du deuxième programme de travail.

 IV. Projet de décision : Ordre du jour provisoire, date et lieu de la septième session de la Plénière

17. La Plénière souhaitera peut-être envisager le projet de décision ci-après, au titre du point 12 (Date et lieu des futures sessions de la Plénière) :

*La Plénière*

 1. *Décide* d’accepter avec gratitude l’offre du Gouvernement [x][[22]](#footnote-22) d’accueillir sa septième session à [y], sous réserve de la conclusion satisfaisante d’un accord avec le pays hôte ;

 2. *Prie* le Secrétaire exécutif de tenir des consultations avec le Gouvernement [x] afin de négocier un accord avec le pays hôte, conformément à la résolution 40/243 de l’Assemblée générale et aux dispositions de l’instruction administrative ST/AI/342 de l’Organisation des Nations Unies, en vue de conclure et signer l’accord avec le pays hôte dès que possible, d’organiser sa septième session en étroite collaboration avec le pays hôte et d’inviter les membres et observateurs de la Plateforme à participer aux travaux de la session ;

3. *Invite* les membres en mesure de le faire à envisager d’accueillir sa huitième session, prévue en 2020 ;

4*. Prie également* le Secrétaire exécutif, sous la direction du Bureau, de consulter les membres de la Plateforme qui pourraient, durant la période précédant sa septième session, offrir d’accueillir sa huitième session ;

5. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de lui faire rapport, à sa septième session, sur les progrès des consultations mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus, pour qu’elle puisse adopter, à cette session, une décision sur la date et le lieu de sa huitième session ;

 6. *Prend note* du projet d’ordre du jour provisoire de la septième session[[23]](#footnote-23), qui figure dans l’annexe à la présente décision, et prie le Secrétaire exécutif d’arrêter définitivement la proposition d’organisation des travaux de cette session en tenant compte des observations reçues à sa sixième session.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/6/1. [↑](#footnote-ref-1)
2. IPBES/6/2. [↑](#footnote-ref-2)
3. IPBES/6/INF/12. [↑](#footnote-ref-3)
4. IPBES/6/INF/13. [↑](#footnote-ref-4)
5. IPBES/6/INF/14. [↑](#footnote-ref-5)
6. IPBES/6/INF/11. [↑](#footnote-ref-6)
7. IPBES/6/INF/3/Rev.1, qui comprendra les différents chapitres et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé. [↑](#footnote-ref-7)
8. IPBES/7/INF/4/Rev.1, qui comprendra les différents chapitres et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé. [↑](#footnote-ref-8)
9. IPBES/6/INF/5/Rev.1, qui comprendra les différents chapitres et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé. [↑](#footnote-ref-9)
10. IPBES/9/INF/6/Rev.1, qui comprendra les différents chapitres et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé. [↑](#footnote-ref-10)
11. IPBES/6/INF/1/Rev.1, qui comprendra les différents chapitres et leurs résumés analytiques, reflétant le résumé à l’intention des décideurs tel qu’approuvé. [↑](#footnote-ref-11)
12. IPBES/6/INF/15. [↑](#footnote-ref-12)
13. IPBES/6/INF/18. [↑](#footnote-ref-13)
14. IPBES/6/INF/16. [↑](#footnote-ref-14)
15. IPBES/6/INF/32. [↑](#footnote-ref-15)
16. IPBES/6/10. [↑](#footnote-ref-16)
17. IPBES/6/11. [↑](#footnote-ref-17)
18. Des résumés provisoires figurent dans les tableaux 1, 2 et 3 du document IPBES/6/9. [↑](#footnote-ref-18)
19. Des résumés provisoires figurent dans les tableaux 5 et 6 du document IPBES/6/9. [↑](#footnote-ref-19)
20. Le nouveau projet de budget révisé pour l’exercice biennal 2018-2019 figure dans les tableaux 7 et 8 du document IPBES/6/9. [↑](#footnote-ref-20)
21. Le nouveau projet de budget révisé pour l’exercice biennal 2018-2019 figure dans les tableaux 7 et 8 du document IPBES/6/9. [↑](#footnote-ref-21)
22. Les membres qui auraient l’intention d’accueillir la session sont invités à en informer le secrétariat et à présenter une offre officielle à cet effet dès que possible. [↑](#footnote-ref-22)
23. Le projet d’ordre du jour provisoire figure dans l’annexe I au document IPBES/6/12. [↑](#footnote-ref-23)